

**ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**

**A L'OCCASION DU VOTE DE LA LOI DE
FINANCES 2018**

**Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Messieurs les Ministres et chers collègues,
Madame la Présidente de la Commission des Finances et du
Développement Économique,
Monsieur le Rapporteur,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs
des Services Centraux,
Mesdames et Messieurs les professionnels de la Presse,
Mesdames, Messieurs,**

En ce moment solennel du vote de la loi de finances gestion 2018 et de clôture de votre session, c'est avec un sentiment de satisfaction que je prends la parole devant votre auguste Assemblée, pour vous exprimer toute ma profonde gratitude et celle du Gouvernement, pour la qualité des débats et l'esprit positif qui ont prévalu lors de l'examen en commission jusqu'au vote de la présente loi de finances.

Je voudrais présenter, au nom du Président de la République, du Gouvernement et en mon nom propre, mes vives félicitations à l'Assemblée nationale pour la diligence avec laquelle elle a légiféré, dénotant de votre sens élevé de l'intérêt national. Je voudrais particulièrement exprimer mes sincères compliments à la Commission des Finances et du Développement Économique et à sa Présidente pour la richesse des débats en commission et

la qualité du travail qu'elle a abattu en vue d'éclairer la plénière sur la pertinence de cette loi de finances.

Comme nous l'avons indiqué dans l'exposé des motifs, l'adoption de la loi de finances pour la gestion 2018 permet au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du programme conclu avec le FMI. Cet accord triennal soutenu par la Facilité élargie de crédits (FEC) prévoit un nouveau cadrage macro économique qui a pour objectifs de :

- ❖ consolider la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance durable et inclusive ;
- ❖ réduire le déficit budgétaire global de manière significative afin d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position nette extérieure ;
- ❖ recentrer la politique économique sur une croissance durable et inclusive en mettant l'accent sur les dépenses sociales et les dépenses d'infrastructures.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

La politique budgétaire sera axée sur la poursuite de l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, une meilleure allocation de ces ressources sur la base de l'efficacité

des investissements publics, la maîtrise des dépenses courantes et du déficit du solde budgétaire.

En ce qui concerne la politique fiscale, elle sera axée sur la poursuite et l'approfondissement des réformes fiscales et opérationnelles qui permettront d'améliorer les performances de l'Office togolais des recettes (OTR) et ce dans le respect des normes d'harmonisation communautaire des espaces UEMOA et CEDEAO.

Il s'agira notamment de l'élargissement de la base fiscale en vue de réduire la pression fiscale sur les opérateurs économiques, de la recherche de nouvelles niches fiscales et de la politique d'innovation fiscale, permettant d'améliorer le taux de pression fiscale.

S'agissant des recettes non fiscales, des efforts seront intensifiés pour améliorer les recouvrements par le renforcement et la modernisation des systèmes de collecte.

Quant aux ressources externes, le gouvernement poursuivra une stratégie d'endettement prudente et mettra l'accent sur le recours aux dons-projets et dons-programmes et privilégiera les emprunts à taux concessionnels tout en veillant à la soutenabilité à moyen et long termes de la dette publique. Ces ressources seront orientées vers des investissements dans les secteurs porteurs de croissance et les secteurs sociaux.

En outre, le gouvernement continuera de recourir aux opportunités offertes par le marché régional à travers des

émissions de bons de trésor et des emprunts obligataires sur des maturités plus longues et aux conditions plus intéressantes.

En matière de dépenses, une gestion prudente et efficiente des dépenses sera de rigueur. Les principes d'engagement, d'exécution et de règlement des dépenses publiques seront scrupuleusement observés en évitant au maximum les dépenses imprévues.

Les dépenses d'investissement seront exécutées conformément aux priorités de la politique définie par le gouvernement et dans le respect des règles et procédures pertinentes en la matière.

Monsieur le Président,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, les avancées accomplies dans la mise en œuvre des différentes réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique en offrant au Togo des conditions économiques favorables marquées par un taux de croissance en progression, une inflation maîtrisée, une gestion satisfaisante des finances publiques et une amélioration de notre compte extérieur. Malgré ces avancées, la pauvreté surtout en milieu rural, le niveau du chômage, du sous-emploi, en particulier chez les jeunes, demeurent des défis préoccupants. Le Gouvernement sous l'impulsion du Chef de l'Etat s'attèle à relever ces défis pour préserver durablement la paix sociale et la cohésion nationale. A cet effet, le Gouvernement

a défini une politique de développement économique dont les axes prioritaires sont entre autres:

- l'inclusion économique et sociale comme vecteur essentiel de la cohésion nationale;
- la modernisation du pays à travers l'approfondissement des réformes économiques et l'intensification des grands travaux d'infrastructures ;
- la promotion du secteur privé comme pourvoyeur d'emplois à la jeunesse.

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

L'adoption de la présente loi de finances pour la gestion 2018 permet au Gouvernement, d'une part, de renforcer la mobilisation des recettes et d'autre part, de poursuivre la maîtrise des dépenses en limitant le déficit à 2,45% contre une norme communautaire inférieure ou égale à 3% ; ce qui permet de contenir l'évolution du taux d'endettement de notre pays qui est projeté à 52,8% en 2021.

La loi de finances pour la gestion 2018 consacre 44,5% des ressources aux dépenses orientées vers les secteurs sociaux dont une bonne part sera réalisée dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et du Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (PAPV). Les secteurs sociaux qui seront couverts sont entre autres : l'éducation,

la santé, le développement socioéconomique à la base à travers la réalisation rapide des projets d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain.

Dans ce cadre, les actions du Gouvernement seront orientées vers la réalisation des écoles, des instituts de formation en agropastorale, des centres de santé, des points d'eau potable et l'assainissement de base ainsi que la construction des routes, des pistes rurales, l'aménagement hydro-agricoles, des infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, l'électrification rurale grâce à toutes les sources d'énergie.

S'agissant particulièrement de l'énergie, les initiatives présidentielles CIZO et l'installation des centrales photovoltaïques contribueront à donner plus d'accès à l'électricité aux populations vulnérables ; ce qui favorisera le développement des zones rurales.

Le développement de l'agriculture donnera à notre économie l'impulsion nécessaire à la création de richesses et d'emplois viables à la jeunesse. L'enjeu principal est d'accroître la production agricole pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduisant ainsi le déficit de la balance commerciale constitué en grande partie des importations croissantes de produits alimentaires de base.

La mise en place du programme Agropoles, avec l'aide de nos partenaires au développement, répond à cet impératif et permet surtout de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale.

L'adoption de cette loi de finances 2018, marque également la volonté du Gouvernement de poursuivre le remboursement de la dette intérieure commerciale en vue de dynamiser l'activité économique à travers le secteur privé.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais rappeler que la loi de finances 2018 qui vient d'être voté, s'équilibre en ressources et en charges à 1.321,9 milliards de FCFA.

Par rapport au collectif budgétaire 2017, les recettes fiscales et non fiscales connaissent une hausse respectivement de 46,3 milliards de FCFA passant de 614,0 milliards à 660,3 milliards de FCFA et de 23,2 milliards de FCFA passant de 53,3 milliards à 76,5 milliards de FCFA en 2018.

Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 38,9 milliards de FCFA pour atteindre 853,0 milliards de FCFA, contre 814,1 milliards de FCFA en 2017.

Les recettes budgétaires liquides augmentent de 59,0 milliards passant de 503,0 milliards de FCFA à 562,0 milliards de FCFA, tandis que les recettes budgétaires non liquides connaissent une baisse de 12,7 milliards passant de 111,0 milliards à 98,3 milliards de FCFA.

Quant aux dépenses budgétaires, comparativement au collectif budgétaire 2017, elles ont augmenté de 47,3 milliards de FCFA pour ressortir à 925,5 milliards de FCFA contre 878,2 milliards de FCFA en 2017. Cette augmentation résulte principalement des mesures nouvelles relatives aux dépenses ordinaires à hauteur de 46,1 milliards de FCFA.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 72,5 milliards de FCFA entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie dont les ressources et les dépenses se chiffrent respectivement à 465,5 milliards de FCFA et à 393,0 milliards de FCFA contre 589,6 milliards de FCFA et de 525,5 milliards de FCFA en 2017.

Monsieur le Président,
Honorables députés,
Mesdames et Messieurs,

C'est le lieu pour moi de réaffirmer que le Gouvernement est engagé dans une politique de réformes visant l'assainissement profond des finances publiques qui passe par la réduction du déficit en vue de la soutenabilité de la dette publique pour financer une croissance durable et inclusive.

La réalisation des mesures et actions annoncées ci-dessus exige de la part de tous les acteurs une forte adhésion aux objectifs poursuivis par le Gouvernement qui est déterminé à créer un

environnement propice pour accélérer la croissance économique et réduire de façon sensible la pauvreté des populations les plus vulnérables de notre pays grâce aux investissements sociaux prévus dans la présente loi de finances.

Le Gouvernement s'engage à utiliser de façon rationnelle les moyens que vous venez de mettre à sa disposition en observant rigoureusement les procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses et de recouvrement des recettes afin d'éviter l'accumulation des arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique engagée.

Cependant un des risques majeurs qui pèserait sur la mise en œuvre de la présente loi de finances serait la persistance de la crise socio-politique que traverse notre pays. C'est pourquoi le Gouvernement en appelle à l'apaisement de la situation socio-politique pour favoriser un climat propice aux affaires et à l'investissement.

Je voudrais terminer mon propos, en réitérant les sincères remerciements du Gouvernement à votre auguste Assemblée pour son sens élevé de l'intérêt national et pour le vote de cette loi de finances 2018 qui lui donne les moyens juridiques de son action et vous assurer qu'il continuera à travailler pour consolider le cadre macro-économique.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
Honorables Députés,**

Je saisis également cette opportunité, à l'orée de l'année 2018, pour formuler à vous-mêmes et à vos familles respectives, mes meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

Je vous remercie pour votre aimable attention.